








## **ANNEXE 2 : PRINCIPALES DIRECTIVES RELATIVES A L'UTILISATION DU LOGO**

- **relatives à la présentation de Swiss Olympic (partie générale)**
- **relatives à l'utilisation du logo de la Sport Medical Base approved by Swiss Olympic par les cabinets médicaux, les services médico-sportifs d'institutions d'une certaine importance, et le collège des médecins associés / réseau de partenaires**


Les règles de référence suivantes se rapportent à l'appellation, à l'écriture et à la présentation graphique de Swiss Olympic et d'une Sport Medical Base approved by Swiss Olympic.





	<p><b>Logo de Swiss Olympic Association</b></p> <p>L'appellation mise en attribut sous le logo de référence caractérise et définit l'ensemble des activités et des prestations produites ou soutenues par l'Association faîtière en tant qu'instance responsable. L'utilisation de ce logo est exclusivement réservée à l'Organisation faîtière.</p>
	<p><b>Marges / Espaces minimaux</b></p> <p>Dans la majorité des cas, le logo de Swiss Olympic Association est utilisé avec un texte et des éléments graphiques comme attributs. Il est alors important qu'un espace suffisant reste autour du logo, afin qu'il soit clairement mis en évidence et ne disparaisse pas au milieu des éléments qui l'entourent.</p> <p>L'espace à laisser libre est déterminé par la hauteur et la largeur du logo utilisé. L'exemple présenté ci-à gauche montre la configuration souhaitée.</p>
 <p>est l'Organisation faîtière du sport suisse relevant du droit privé.</p> <p>Swiss Olympic Association est l'Organisation faîtière du sport suisse.</p>	<p><b>Appellation dans le corps d'un texte</b></p> <p>Le logo (combinaison de mots avec un symbole imagé et une appellation en attribut) ne peut être inséré dans le corps d'un texte ou associé à d'autres mots.</p> <p>L'appellation de l'Organisation dans le corps d'un texte prend une majuscule au début de chaque mot.</p>
	<p><b>Utilisation illicite du logo</b></p> <p>Il est interdit de modifier les proportions des différents éléments (celles des anneaux par exemple). L'utilisation séparée d'un élément isolé (les anneaux par exemple) est également interdite.</p>
	<p><b>Logos avec d'autres appellations en attribut</b></p> <p>D'autres appellations peuvent être mises en attribut pour désigner les domaines et les relations partenariales qui existent au sein de Swiss Olympic comme, par exemple : Medical Center, Leading Partner, etc.</p> <p>Seul le département « Marketing et Communication » de Swiss Olympic est habilité à introduire de nouvelles appellations.</p>

Couleurs / Définition des couleurs				
	Pantone (PMS)	3M-Scotchcal-Folie	CMYK (Euroskala)	RGB
	Process Black	100-12	C0 M0 Y0 K100	R0 G0 B0
	Pantone 032	100-368	C0 M100 Y100 K0	R255 G0 B0
	Pantone Cool Gray 10	100-706	C0 M0 Y0 K60	R130 G130 B130
	Pantone Cool Gray 6	100-605	C0 M0 Y0 K30	R197 G197 B197
	Pantone 3005	100-57	C100 M30 Y0 K6	R0 G118 B188
	Pantone 137	100-598	C0 M35 Y100 K0	R240 G188 B0
	Pantone 355	100-122	C100 M0 Y100 K0	R0 G142 B33

**Logo pour cabinets médicaux, services médico-sportifs d'institutions d'une certaine importance, de même que pour le collège des médecins associés / Réseau des partenaires de Swiss Olympic**

<p>Sport Medical Base approved by Swiss Olympic</p>	<p><b>Appellation officielle</b></p> <p>L'appellation Sport Medical Base approved by Swiss Olympic désigne officiellement:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les cabinets médicaux</li> <li>• les services médico-sportifs d'institutions d'une certaine importance</li> </ul> <p>de même que</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le collège des médecins associés/réseau de partenaires</li> </ul> <p>de Swiss Olympic. Elle établit un rapport direct avec Swiss Olympic et correspond aux exigences stipulées par la convention.</p>
<p>Sport Medical Base approved by Swiss Olympic</p> <p>Sport Medical Base</p>	<p><b>Appellation dans le corps d'un texte et appellation abrégée</b></p> <p>Dans le corps d'un texte écrit (lettre ou texte de presse par exemple), l'utilisation de l'appellation complète est de rigueur.</p> <p>Lorsque l'appellation est utilisée à plusieurs reprises dans cadre d'un même texte, l'appellation abrégée peut être utilisée après une première appellation complète. C'est aussi le cas dans le cadre d'un tableau.</p>
	<p><b>Logo de la Sport Medical Base approved by Swiss Olympic</b></p> <p>Le logo se compose toujours de l'appellation nominale «sport medical base approved by», du symbole nominal « Swiss Olympic », de la croix suisse et des anneaux olympiques.</p> <p><b>Cabinets médicaux, services médico-sportifs d'institutions d'une certaine importance :</b></p> <p>Le logo ne peut être utilisé que sous une forme combinée et seulement par des cabinets médicaux ou des services médico-sportifs d'institutions d'une certaine importance officiellement reconnues.</p> <p><b>Collège des médecins associés / partenaires du réseau des cabinets médicaux officiels ou des services médico-sportifs d'institutions d'une certaine importance :</b></p> <p>Le logo ne peut être utilisé qu'avec l'appellation du réseau mise en attribut (voir l'exemple ci-à gauche) et après en avoir discuté avec les cabinets médicaux ou les services médico-sportifs concernés.</p>

	<p><b>Marges / Espaces minimaux</b></p> <p>Dans la majorité des cas, le logo de Swiss Olympic est utilisé avec un texte et des éléments graphiques mis en attributs. Il est alors important qu'un espace suffisant reste autour du logo, afin qu'il soit clairement mis en évidence et ne disparaisse pas au milieu des éléments qui l'entourent.</p> <p>L'espace à laisser libre est déterminé par la hauteur et la largeur du logo utilisé. L'exemple présenté ci-à gauche montre la configuration souhaitée.</p>
	<p><b>Taille minimale</b></p> <p>Taille de base 100 % 166 x 79,5 mm</p> <p><b>Papier à lettre/Internet:</b> Taille minimale 18 % (voir le logo ci-à gauche) 30 x 14,3 mm</p>
 <p>Nom du réseau»</p> <p>Collège des médecins/Partenaires du réseau Dr Hans Muster Dr Urs Muster Dr Hanna Muster Dr Christina Muster</p> 	<p><b>Présence du logo de Swiss Olympic</b></p> <p>La présence de Swiss Olympic est assurée conformément aux exemples, non exhaustifs, suivants :</p> <p><b>Mesures/Taille minimale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée extérieure d'un bâtiment / 50 x 25 cm</li> <li>• Tableau d'information avec indication des étages, près de l'entrée / 20 x 10 cm</li> <li>• Porte d'entrée du cabinet médical / 12 x 6 cm</li> <li>• Comptoir de réception / 30 x 15 cm</li> <li>• Partie arrière / 30 x 15 cm</li> <li>• Drapeaux devant l'immeuble / Libre</li> </ul> <p>.... ou autres formes de présentation à l'intérieur des locaux concernés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprimés: lettres, prospectus / 30 x 14,3 mm</li> <li>• Page Internet / 30 x 14,3 mm</li> </ul> <p>Chaque initiative impliquant la présence du logo de Swiss Olympic doit simultanément bénéficier du « bon à tirer » du service concerné.</p>
	<p><b>Règles d'application</b></p> <p>Les applications suivantes sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Variante à 4 couleurs en positif</li> <li>- Variante à une couleur en positif (trait)</li> <li>- Variante à une couleur en négatif (blanc)</li> </ul>

	<p>La version du <b>logo avec anneaux de différentes couleurs ne peut être utilisée que sur fond blanc</b>. Sur tout autre fond, seule la version à une couleur entre en ligne de compte.</p> <p>Cela dit, chaque fois que c'est possible, on utilisera le logo de différentes couleurs sur fond blanc.</p> <p>L'application de la version à une couleur fait apparaître la croix suisse sur la couleur de fond.</p>
	<p><b>Utilisation illicite du logo</b></p> <p>Il est interdit de modifier les proportions des différents éléments (celle du symbole nominal « Swiss Olympic » par exemple). L'utilisation séparée d'un élément isolé (les anneaux par exemple) est également interdite.</p>
	<p><b>Directives / Données relatives au logo</b></p> <p>La remise des directives et des données relatives au logo aura lieu simultanément à celle de la convention concernée.</p>
	<p><b>Procédure relative au différentes formes d'utilisation du logo / Contact</b></p>
	<p><b>Tous les documents prêts à l'impression doivent préalablement obtenir le « bon à tirer » de Swiss Olympic. Ils lui seront envoyés, avec toutes les explications utiles (objectif visé, but, tirage, langue utilisée, etc.) par mail (pdf) ou par courrier postal, à l'adresse :</b></p> <p>Swiss Olympic Association Marketing et Communication Laubeggstrasse 70 Case postale 606 CH-3000 Berne 22 Tél.: +41 (31) 31 359 71 11 Fax.: +41 (31) 31 352 33 80 <a href="mailto:bon-a-tirer@swissolympic.ch">bon-a-tirer@swissolympic.ch</a></p> <p>La réponse de Swiss Olympic est assurée dans les cinq ou, au maximum les sept jours ouvrables qui suivent la réception du document.</p> <p><b>Le bon à tirer ayant été obtenu, un exemplaire des éléments imprimés doit être envoyé, en justificatif, à l'adresse mentionnée ci-devant.</b></p>